

A Montreuil, le 25 février 2026.  
Syndicats de la production,  
de la transformation du papier  
& du cartonnage.

## GTP (Groupe Technique Paritaire) Du 25 février 2026.



Un nouveau **Groupe Technique Paritaire (GTP)** sur l'accord handicap s'est tenue le mercredi 25 février 2026. Beaucoup de débat et d'échange sur un sujet au combien important pour les salarié.es concerné.es.

Si la branche semble vouloir trouver un accord pour faciliter l'insertion des travailleuses et des travailleurs handicapé.es dans notre profession. Encore faut-il que cet accord sécurise l'intégration et le permette réellement, beaucoup d'accord sont signés dans notre

branche sans pour autant que les entreprises ne les appliquent réellement.

La **FILPAC-CGT** exige un accord de haute volée pour que les travailleuses et les travailleurs en situation de handicap puisse s'épanouir sur les lieux de travail, en favorisant notamment l'accès aux lieux de travail, la possibilité de télétravail. Beaucoup de revendications ont été portées pour améliorer les conditions d'emplois pour ces salarié.es : seuil de 150 salariés pour avoir un référent handicap, accessibilité des lieux de pauses et des sanitaires. Droit à des pauses isolées pour les salariés atteints de troubles du spectre autistique, etc...

La **FILPAC-CGT** ne veut pas d'un accord « *qui fera beau dans la vitrine* » mais qui protège et améliorer les conditions de travail et de vie au travail pour celles et ceux qui vivent des situations de handicap.

Une CPPNI de clôture est prévue le 15 avril 2026, en espérant que d'ici là l'UNIDIS aura eu mandat sur les revendications portées.

**Le collectif.**